

Montréal, le 31 mars 2020

À tous les élèves-adultes

**Objet: Précisions relatives à la récupération des effets personnels jugés essentiels**

Chers élèves-adultes,

Certains d'entre vous ont possiblement reçu récemment les modalités permettant de récupérer des effets personnels jugés essentiels, et ce, à la suite de l'annonce faite par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) la semaine dernière.

Une consigne du ministère nous est parvenue aujourd'hui afin de suspendre cette activité.

Ainsi, contrairement à ce qui avait été annoncé, nous sommes dans l'obligation de reporter cette opération, d'autant plus que la Ville de Montréal a déclaré, le 27 mars dernier, l'état d'urgence sanitaire sur tout son territoire à la demande de la Direction de la santé publique.

Le point sur la situation de la COVID-19 indique que la région de Montréal est devenue une zone à risque et que par conséquent, il est recommandé de limiter au maximum les déplacements.

Toutes les directions d'établissement de la CSDM ont été informées de la suspension des activités de récupération des effets personnels. Comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, nous vous tiendrons informés lorsque des changements à ce sujet nous parviendront.

Nous vous remercions de votre compréhension; cette situation fait appel à la contribution de tous afin d'éviter la propagation du virus.

Veuillez recevoir, chers élèves, mes salutations distinguées.



Mario Héroux  
Directeur  
École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal

